Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2020

Monsieur Thierry ROLLAND, en sa qualité de Maire sortant, ouvre la séance à 09h30.

Il informe le Conseil de deux démissions de conseillers municipaux élus sur la liste "Pour mieux vivre à Willems, notre passion commune 2020": Mme Garlonne Marescaux et Mme Anne-Marie Brame. Conformément à la loi, Mr le Maire installe deux nouveaux élus suivants de la liste : Mme Florine Carpentier et Mr Graham Eddolls.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel :

Sont Présents: Mr ROLLAND Thierry, Mme PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, Mr REFFAS Alain, Mme POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, Mr DEFFONTAINE Bernard, Mr FOUQUART Paul, Mme NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, Mr LEPERS Jean-Pascal, Mr JONVILLE Yves, Mme DEVIN Marlène, Mr DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, Mme BONNEEL Audrey, Mr LOBBEDEZ Jean-Luc, Mme BALECH / CAMBRES Valérie, Mr LIÉVAIN Michel, Mme HARDY Nicole, Mr FAUCHILLE Patrice, Mr EDDOLLS Graham, Mr D'HULST Thierry, Mme FLEUROUX/TORCK Stéphanie, Mr ESCANO Xavier, Mme VAN MULLEM Amandine

Est représentée : Mme Florine CARPENTIER (pouvoir à Mme Audrey BONNEEL)

Secrétaire de séance : Mme Marlène DEVIN

Délibération N°1 : Procés-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire

Monsieur le Maire sortant rappelle les résultats des élections municipales du 15 mars 2020 ;

Liste "Pour mieux vivre à Willems, notre passion commune 2020", conduite par Thierry ROLLAND : 794 voix (soit 58,68% des suffrages exprimés et 19 sièges de conseillers).

Liste "J'aime Willems" conduite par Thierry D'HULST : 559 voix (soit 41,32% des suffrages exprimés et 4 sièges de conseillers).

Puis il invite la doyenne de l'assemblée, Mme Brigitte POULAIN, à présider le conseil pour l'élection du Maire.

Mme Poulain demande quels sont les candidats : Mr Rolland et Mr D'Hulst se déclarent candidats.

Après élection à bulletins secrets, Mr Rolland obtient 19 voix contre 4 à Mr D'Hulst. Monsieur Rolland est donc élu Maire de Willems.

Délibération N° 2 : Vote du nombre d'adjoints au Maire à élire

Mr le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal en proposant une délibération sur la fixation du nombre d'adjoints. Willems peut en avoir 6. Mr le Maire propose de se limiter à 5. Le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 Voix (il y a eu 2 abstentions).

Délibération N° 3 : Election des adjoints au Maire

Mr le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des cinq adjoints.

Sont élus dans l'ordre, Mr Reffas, Mme Prouveur, Mr Deffontaine, Mme Devin et Mr Fouquart par 21 voix (il y a eu 2 bulletins blancs).

Délibération N°4 : Désignation du conseiller communautaire suppléant

Mr le Maire ayant été élu Conseiller Métropolitain titulaire, il s'agit d'élire son suppléant. Mme Aurore Prouveur est élue par 22 voix (il y a eu 1 bulletin blanc).

Délibération N° 5 : Règlement intérieur du conseil municipal

Mr le Maire soumet au conseil le projet de réglement intérieur de l'assemblée délibérante. L'opposition présente 12 amendements. 10 d'entre eux sont rejetés (19 voix pour le rejet) et 2 sont approuvés à l'unanimité. Le premier consistait à remplacer les trois jours francs par deux jours francs concernant les déclarations, amendements, questions écrites et à supprimer leur recevabilité par l'assemblée délibérante. Le second concernait les Commissions Municipales où un suppléant pourra systèmatiquement remplacer le titulaire absent.

Le réglement intérieur du Conseil Municipal est adopté par 19 voix pour (4 contre).

Délibération N° 6 : Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

A chaque début de mandature, le Maire d'une commune se voit déléguer par le Conseil Municipal une série de prérogatives listées à l'article L. 21-22-22 du code général des collectivités territoriales. Mr le Maire présente la délibération. L'opposition dépose un amendement à cette délibération qui est rejeté par 19 voix contre 4.

La délibération est approuvée par 19 voix (4 contre).

Délibération N° 7 : Indemnités des élus

Il s'agit des indemnités du Maire, des adjoints et des Conseillers Municipaux qui recevront une délégation de compétences sectorielle par arrêté.

La délibération est adoptée par 19 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Délibération N° 8 : Désignation des commissions et de leur présidence

Mr le Maire sollicite du Conseil le vote du nombre de commissions consultatives municipales et l'élection du président de chacune de ces commissions.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de créer 6 commissions.

Il élit par ailleurs par 20 voix pour (3 bulletins blancs) :

- Mr le Maire à la présidence de la commission sécurité publique, actions sociales, logements locatifs, cérémonies.
- Mr Fouquart à la présidence de la commission finances, budget, associations, marchés publics.
- Mr Reffas à la présidence de la commission travaux neufs, voiries, projets, maintenance, patrimoine et culture.
- Mme Prouveur à la présidence de la commission urbanisme, activités économiques, communication et citoyenneté participative.
- Mr Deffontaine à la présidence de la commission entretien, espaces verts, propreté, marché, aînes.
- Mme Devin à la présidence de la commission écoles, sport, enfance, jeunesse, festivités.

Délibération N° 9 : Commission d'appel d'offres - composition

Mr le Maire invite l'assemblée à désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres en rappelant la règle de représentation proportionnelle entre la majorité et l'opposition.

Le Conseil élit Mrs Fouquart, Reffas et Escano membres titulaires et Mr Lepers, Mr Jonville et Mme Fleuroux membres suppléants.

Délibération N° 10 : Commission d'évaluation des transferts de charges - designation du représentant

Mr le Maire indique qu'il convient d'élire le représentant de la commune à la commission d'évaluation des tranferts de charges (organisme métropolitain).

Le conseil désigne Mme Prouveur par 19 voix contre 4 à Mr D'Hulst.

Délibération N° 11 : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre de membres du CCAS.

A l'unanimité il décide de le fixer à huit dont quatre issus du Conseil Municipal.

Délibération N° 12 : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Mr le Maire propose l'élection à la proportionnelle des quatre membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'administration du CCAS. Sont élus Mr Jonville, Mr De Nanteuil, Mme Poulain et Mme Fleuroux.

Délibération N° 13 : Désignation du délégué suppléant au sein de l'association foncière de remembrement

Le Conseil est invité à désigner le délégué suppléant au sein de l'AFR, Mr Bernard Deffontaine est élu par 19 voix contre 4 à Mr D'Hulst.

Délibération N° 14 : Désignation de deux délégués au sein du comité de gestion de l'école Sainte Marie

Deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) doivent être désignés par l'assemblée délibérante pour siéger au comité de gestion de l'école Sainte Marie.

Mesdames Devin (titulaire) et Poulain (suppléante) sont élues par 19 voix contre 4 à Mr D'Hulst et Mme Fleuroux.

Délibération N° 15 : Désignation de deux délégués à la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur

Monsieur le Maire propose que soient désignés un titulaire et un suppléant comme délégués à la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les immeubles de grande hauteur.

Messieurs Lepers et Jonville sont élus par 19 voix contre 4 à Messieurs D'Hulst et Escano.

Délibération N° 16 : Désignation de deux délégués correspondants Défense

Monsieur le Maire et Monsieur Lievain, respectivement candidat titulaire et candidat suppléant pour représenter la ville de Willems en qualité de correspondants Défense sont élus par 19 voix contre 4 à Messieurs Escano et D'Hulst.

Délibération N° 17 : Désignation de deux délégués au syndicat intercommunal de création et de gestion de fourrière pour animaux errants de Lille et environs

Il s'agit d'élire un titulaire et un suppléant comme délégués au syndicat intercommunal de création et de gestion de fourrière pour animaux errants de Lille et environs.

Mr Fauchille (titulaire) et Mr Lievain (suppléant) sont élus par 19 voix contre 4 à Mme Fleuroux et Mr D'Hulst.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clot la séance de ce Conseil Municipal à 11h55.